

GUIDE DU PÊCHEUR RESPONSABLE

Livret d'information destiné
aux membres et parties
prenantes de la filière pêche



« Pêcheur responsable : une démarche volontaire identifiée par la marque Pêcheur responsable.

L'entreprise de pêche qui utilise la marque **Pêcheur responsable** met en œuvre, à bord de son ou ses navires, des pratiques respectueuses de la ressource, de l'environnement, des produits pêchés, ainsi que de la sécurité et des conditions de travail des équipages.



Les pêcheurs responsables respectent la ressource

Qu'est-ce que la ressource ?

C'est l'ensemble des espèces animales vivantes présentes dans la mer telles que les poissons, les coquillages, les crustacés et les céphalopodes (poulpes, seiches, encornets et calamars).

Respecter la ressource, c'est d'abord respecter la réglementation européenne et nationale :

- en utilisant des engins et du matériel de pêche adaptés pour éviter de prendre des poissons trop petits,
- en tenant compte des périodes et des zones de pêche autorisées,
- en gérant correctement ses volumes pêchés dans le respect des quotas de pêche (volume de capture autorisé).

C'est aussi mieux connaître la ressource :

- en partageant ses connaissances avec des scientifiques,
- en participant à des programmes de recueil des données,
- en acceptant des observateurs à bord.

Adhérer à une ou plusieurs organisations professionnelles et respecter les règles collectives favorisent une bonne gestion de la ressource et la transparence des activités de pêche.

Les pêcheurs responsables respectent l'environnement

Respecter l'environnement, c'est :

- pratiquer à bord le tri des déchets ménagers,
- récupérer les déchets trouvés en mer et les déposer au port,
- prévenir les pollutions en gérant correctement les rejets liés à l'activité de pêche, en particulier les hydrocarbures et les produits de vidange,
- utiliser du matériel recyclable à bord, ainsi que des produits non nocifs pour l'entretien du navire,
- maîtriser la consommation d'énergie à bord (réalisation de diagnostics énergétiques, isolation des câles réfrigérées, réduction de la vitesse et des temps de route, etc.).

C'est aussi former l'équipage à toutes les questions environnementales.



Les pêcheurs responsables respectent les produits pêchés

Respecter les produits, c'est respecter des règles d'hygiène et les bonnes pratiques de pêche et de traitement à bord :

- en entretenant bien les espaces de traitement et de conservation des captures,
- en nettoyant correctement les produits de sa pêche,
- en pratiquant des tris par espèce et éventuellement par taille et par qualité,
- en veillant à une bonne conservation au froid, pour une optimisation de la fraîcheur des produits.

C'est aussi s'organiser pour bien commercialiser sa pêche et ne pas gaspiller la ressource :

- en assurant la traçabilité des produits,
- en respectant les consignes de pêche des organisations de producteurs : suivre les plans de capture, privilégier les espèces dont le marché est demandeur, informer à l'avance la halle à marée de ses débarquements, etc.

Les pêcheurs responsables sont vigilants aux conditions de sécurité, de travail et de vie des équipages

Améliorer ces conditions, c'est :

- prévenir les risques d'accidents en entretenant son bateau et en aménageant la sécurité à bord (mise aux normes, alarme de niveau d'eau, détection d'incendie...),
- former l'équipage et lui fournir du matériel adapté,
- respecter les contrats de travail et les temps de repos de l'équipage.



Garantie de la démarche

Les engagements pris par les pêcheurs responsables sont conformes à un cahier des charges national réalisé par un groupe interprofessionnel accompagné par FranceAgriMer. Le détail des mesures se trouve sur le site :

www.franceagrimer.fr : rubrique **Pêcheur responsable**

FranceAgriMer, établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, regroupe les offices d'intervention pour l'agriculture et la pêche depuis le 1^{er} avril 2009. L'établissement assure l'orientation et le soutien aux filières, leur suivi économique, l'arbitrage entre les filières pour les professionnels et l'amélioration de la réactivité dans la gestion des crises.

FranceAgriMer est propriétaire du règlement d'usage de la marque **Pêcheur responsable**. L'établissement veille au respect du règlement par les entreprises de pêche qualifiées **Pêcheur responsable** et à son actualisation en fonction de l'évolution des pratiques.

Ces engagements sont contrôlés et vérifiés auprès de chaque navire par un organisme certificateur indépendant qui délivre la marque **Pêcheur responsable**.

Les organismes certificateurs, agréés par FranceAgriMer pour l'audit des navires et la délivrance de la marque **Pêcheur responsable**, sont des organismes reconnus en matière d'audit des démarches qualité.

Un réseau d'appui

Un réseau régional de structures offre aux entreprises de pêche un soutien pour la mise en place de la qualification **Pêcheur responsable**. Ces structures aident leurs adhérents, à leur demande, à analyser leurs pratiques ; elles les conseillent et assurent un suivi technique personnalisé des navires.

Amop

Association méditerranéenne des organisations de producteurs www.amop.fr - Tél. : 04 67 78 43 16

CRPMEM de Haute-Normandie

Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Haute-Normandie - Tél : 02 32 90 15 88

Irqua

Institut régional de la qualité agroalimentaire
Poitou-Charentes - www.irqua.com -
Tél. : 05 46 30 33 45

Filière Opale

Association marque collective Nord Pas-de-Calais
Tél. : 03 21 10 78 98

Ima

Institut des milieux aquatiques - Tél. : 05 59 25 37 75

NFM

Normandie fraîcheur mer
www.nfm.fr - Tél. : 02 31 51 21 53

Normapêche Bretagne

www.bretagne-qualite-mer.com - Tél. : 02 97 37 94 99

Smidap

Syndicat mixte pour le développement de l'aquaculture et de la pêche en Pays de la Loire - Tél. : 02 40 89 61 37

Les dix principes du pêcheur responsable

Le pêcheur responsable :

1. respecte la réglementation
2. gère correctement ses captures
3. garantit la fraîcheur des produits
4. déclare ses débarquements
5. renseigne les scientifiques
6. entretient son bateau
7. veille à la sécurité
8. est soucieux des conditions de travail de son équipage
9. n'abandonne pas ses déchets...
10. ...et récupère ceux des autres !

En savoir plus

Consultez le site internet :

www.franceagrimer.fr : rubrique **Pêcheur responsable**

Vous pouvez télécharger le règlement d'usage de la marque **Pêcheur responsable**, libre de droits.

Pour tout renseignement complémentaire, envoyez un courriel à : pecheur-responsable@franceagrimer.fr





FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

12, rue Henri Rol-Tanguy - TSA 20002 - 93555 Montreuil-sous-Bois cedex
Tél. : 01 73 30 00 00 - Fax : 01 73 30 30 30
www.franceagrimer.fr